



HAL
open science

Journée d'étude Désamours systémiques

Marie Moreau

► **To cite this version:**

Marie Moreau. Journée d'étude Désamours systémiques. Journée d'étude Désamours systémiques, Capc Musée d'art contemporain Bordeaux, université Bordeaux, Oct 2024, Bordeaux (France), France. ⟨hal-04874587⟩

HAL Id: hal-04874587

<https://hal.science/hal-04874587v1>

Submitted on 8 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



ETALAB - Open licence

Fabulation pour un procès, le cas des œuvres empêchées légalement du Bureau des dépositions de Marie Moreau.

Résumé :

Fabulation pour un procès, le cas des œuvres empêchées légalement du Bureau des dépositions revient sur une expérience artistique collective aujourd'hui empêchée par le droit des étrangers et propose en deux actes d'en dresser la possible réponse sociale et cinématographique.

1_Le droit des étrangers empêche légalement la co-création

« La question centrale que la psychothérapie institutionnelle n'a cessé et ne cesse de poser est celle de l'articulation : pour que des ensembles puissent s'articuler, des relations se développer, pour qu'une inventivité singulière ou collective soit possible, il faut qu'il y ait du vide entre les ensembles, les relations, du « jour entre les mots », comme l'écrivait Maurice Blanchot. Le travail institutionnel et clinique que Tosquelles insuffle à Saint-Alban, mais aussi plus généralement dans le champ de la psychiatrie française, est essentiellement un travail d'évidement là où les théories, les systèmes, les idéologies, les pouvoirs, les savoirs, les croyances veulent, produisent, exigent du plein, ce plein qu'aujourd'hui on appelle transparence alors que l'on sait que l'être aime à se cacher ; les poètes nous l'ont dit. Ce plein qui est assez bien représenté aujourd'hui par les tentatives souvent efficaces de colmater toute incertitude, toute zone floue, toute zone d'ombre, au nom de la Science avec un grand S, science qui ne souffre bien sûr aucune démarche épistémologique mais qui se repaît de toute démarche apologétique. L'essentiel en clinique, autant sinon plus qu'ailleurs, se passe précisément là où ça échappe, là où il n'y a pas de colmatage, dans des *no man's lands* plutôt que dans des espaces balisés, dans de l'entre, dans de l'ouvert, toujours de façon soudaine, insolite, imprévue. Ce travail d'évidement n'est pas un travail d'ignorance, bien au contraire. ¹

Fabuler le procès d'une atteinte à l'intégrité des œuvres-milieu du Bureau des dépositions est une série de performance dont l'horizon est un film. Cet acte de la fabulation s'amorce par un geste, celui de réunir les personnes témoins, agents et autrices de l'ensemble aujourd'hui empêché et dissolu : *Le bureau des dépositions*.

Pendant cinq ans, un ensemble de dix co auteurs-performers (dont j'étais co-autrice) ont créés des œuvres immatérielles performatives. Ces œuvres avaient comme conditions (mentionné dans nos contrats de session de droit) une clause d'indivisibilité et d'expression *intuitu personae*.

Nous étions pour la plupart interdits au travail puisque concerné par la demande d'asile. Par le droit d'auteur, nous pouvions céder nos droits pour l'exposition d'œuvres qui traitaient directement des injustices que produisent le droit des étrangers sur les vies en Europe quand les voyageurs, voyageuses ne sont pas tués aux frontières. En cédant nos droits d'auteur contre rémunérations et engagements administratifs d'institutions d'états (centre d'art, centre chorégraphiques, festivals, festivals) nous rendions ses œuvres opérantes esthétiquement et juridiquement. Mais, et, en premier lieu, que nous affirmions et performions nos nécessaires co-présences, là où plusieurs d'entre nous étaient journalièrement menacés d'expulsion du fait de leur statut administratif de demandeurs d'asile. Nous étions les œuvres, nous ne pouvions être remplacés ou séparés auquel cas cela portait atteinte à l'intégrité de nos œuvres, (soit nous). Nous avons appelé nos œuvres des œuvres-milieu en référence au concept de choses-milieu que Sarah Vanuxem développe dans *Les propriétés de la*

¹ Patrick Faugeras, Michel Minard, *Portrait d'un militant, François Tosquelles* Dans Sud/Nord 2010/1 (n° 25), pages 49 à 56. Éditions Érès

terre. Notre fabrique d'œuvres répondait aussi à cette « crise » environnemental du climat de nos vies rendues mortelles et exploitables par le droit, le droit des étrangers et les politiques migratoires.

En juin 2022, nous nous rendions à Bordeaux depuis Grenoble, invité.e.s par le festival Chahut(s) pour exposer notre performance : *Minen kolotiri, sculpter le droit par le droit* dans le cadre de l'exposition *Commun, une architecture avec les habitants* commissarié par Arc-en-rêve, centre d'architecture, au CAPC de Bordeaux. Lors de la halte en gare de Lyon Perrache, deux des auteurs-performeurs sont arrêtés par la police des frontières et incarcérés. Grâce à la mobilisation des organisatrices du festival et d'Arc en rêve, Aliou Diallo et Saâ Raphaël Moundekeno sont libérés avec néanmoins une Obligation de Quitter le Territoire Français et n'ont pas pu rejoindre notre ensemble de co-auteurs à Bordeaux. La performance *Minen kolotiri, sculpter le droit par le droit*, a été empêchée d'exposition du fait de ses arrestations.

2_Rester avec le problème malgré la censure

Le bureau des dépositions menait depuis cinq ans un travail de création, ainsi qu'une étude croisée du droit d'auteur² et du droit des étrangers. Lors des deux recours déposés par A. Diallo et S.R. Moundekeno, les juges reconnaissent leurs activités d'auteurs *intuitu personae* en clause d'indivision, mais confirment néanmoins les OQTF. Celles-ci obligent les deux auteurs à la clandestinité d'une part et empêchent légalement le droit d'expression pour l'ensemble du *Bureau des dépositions* d'autre part. Depuis, notre ensemble est donc empêché légalement. Jades Devignes et Stéphanie Lecam en font une analyse dans leur étude de cas : *Artiste-auteur et OQTF : quand le droit des étrangers fait fi du droit d'auteur et du droit de la sécurité sociale*³. L'exposition des œuvres consistait en des actes de répétition, de reprise, de désaccord et donc de transformation nécessaire. Les titres des œuvres *justice spéculative*⁴, *sculpter le droit par le droit*⁵ ou l'idée de l'*œuvre-milieu*⁶ se sont forgés par et grâce aux scènes d'expressions, activées depuis l'artifice du droit d'auteur. Ces œuvres nous permettaient de passer des registres différentiels d'étrangers invisibilisés et d'auteurs valorisés (artistes ou chercheurs), au statut d'auteurs-performeurs d'un commun négocié dans la nécessaire co présence. Co-dépendances performatives qui ont été rédigées dans nos contrats de cession des œuvres sous le conseil de consœurs juristes et avocates. Ainsi acquéreurs et diffuseurs s'engageaient administrativement, économiquement et juridiquement au respect des propriétés des œuvres par contrat. A l'instar du statut d'auteur, le contrat est devenu l'objet des œuvres. Il permettait simultanément l'expression des œuvres et la rémunération légale contre cession des droits d'auteurs. Il était vecteur d'une justice transformatrice. Les auteurs étant pour la plupart légalement interdits au droit du travail. Ainsi des points de jonction se créaient entre les institutions de l'art, la scène administrative et juridique et l'objet esthétique dans un contexte de violence structurelle d'état. Nous rejoignons par-là les propos de Jacques Rancière :

Sur toute la surface où l'exploitation et la domination ont tendu la toile de leurs destructions, on peut tisser une autre toile en entrelaçant une multiplicité de liens horizontaux et égalitaires. C'est ce que nous rappelle l'histoire du ver à soie (...). Le ver à soie, dit Marx, est un travailleur d'un type particulier car sa production n'obéit pas à la loi du travail dit productif, c'est-à-dire du travail disparaissant dans la production de plus-value. C'est pourquoi son travail peut symboliser l'œuvre du poète⁷. C'est aussi pourquoi son histoire peut ici symboliser le contre travail de la fiction, (...): un temps de la coexistence, de

² <https://www.r22.fr/antennes/bureau-des-depositions/oeuvrer-les-limites-du-droit-2>

³ Jade Devisgnès, Stéphanie Lecam, « Artiste-auteur et OQTF : quand le droit des étrangers fait fi du droit d'auteur et du droit de la sécurité sociale », Revue Dalloz, le droit en débat. <https://www.dalloz-actualite.fr/node/artiste-auteur-et-oqtf-quand-droit-des-etrangers-fait-fi-du-droit-d-auteur-et-du-droit-de-secur>

⁴ Sarah Mekdjian, Marie Moreau, *Œuvrer une justice spéculative, Bureau des dépositions* Dans Vacarme 2019/4 (N° 89), p. 119 à 131.

⁵ Sarah Mekdjian, Marie Moreau, *Les pratiques forensiques du Bureau des dépositions, Œuvrer les limites du droit. Introduction à un contrat. Au-delà des angles du champ*, 2022.

⁶ Sarah Mekdjian, Marie Moreau, *Bureau des dépositions, Expulsions, œuvres-milieus et recours au droit*, 2022/2 (n° 87), Édition Multitudes, p. 130 à 138.

⁷ Marx, *Théories sur la plus-value*, trad. G. Badia et alii, Editions sociales, 1974, t.1.p.469.

l'égalité et de l'entre-expressivité des moments, opposé au temps de la succession et de la destruction⁸.

3 *Response ability*, se rendre capable collectivement de ne pas rester silencieux par le droit.

Nous avons écrit à plusieurs, avec des juristes, les concernés par les OQTF, d'autres auteurs et co-auteurs concernés par des situations analogues « L'intérêt à agir » aux éditions Lorelei⁹. Je me suis inscrite en thèse création recherche pour comprendre et archiver toute cette trajectoire esthétique. Et aujourd'hui j'entre en enquête pour comprendre comment faire archives et ne pas laisser l'histoire refouler cette expérience. Cet acte de fabulation d'une requête se déroulera à Grenoble, à Bruxelles, à Bordeaux où la plupart des anciens co-auteurs, diffuseurs et très proches juristes et artistes vivent et travaillent. Il s'agit de faire de cet empêchement légal et de sa ruine d'un collectif de création, l'objet d'une enquête sur ce que fait le droit à la vie et à l'art. Paulette Djemai, avec qui j'ai fait mon deuxième film *Soleil sombre* disait toujours : « quand tu n'as pas le droit, prend le gauche ». Ainsi fabuler la réponse esthétique et juridique de cet empêchement légal est aussi faire avec le point aveugle qu'est celui du droit et de la justice structurellement manquante et productrice d'injustice. Ce texte pour un film archive la trajectoire esthétique et juridique aujourd'hui inachevée et se fait le prenactement d'une *fabulation-procès contre les états Français et européens pour atteinte à l'intégrité des œuvres vivantes et œuvres-milieus*. La première expression aura lieu à Agence, invité par Kanal à Bruxelles en décembre 2023 prochain.

Énoncé de la mise en état de l'affaire est inspirée des quasi-chose rédigée par Kobe Matthys pour Agence. Le diptyque vidéo articulera la mémoire vive - par témoignages depuis Grenoble - de notre trajectoire esthétique, et la fabulation filmée que nous tiendrons sur les hauteurs de la ville.

J'entends présenter un format de ce diptyque l'année prochaine pour "défendre" cette thèse et publier ce texte qui a la fonction de mémoire et boîte à outils pour les co auteurs d'œuvres-milieus - malgré le contexte de plus en plus violent de nos états européens nationalistes, racistes, post coloniaux, néolibéraux.

⁸ Jacque Rancière, *Les bords de la fiction*, Éditions du seuil, 2017, page 136.

⁹ Collectif, *L'intérêt à agir. Quand l'art s'inquiète du droit des étrangers et du droit d'auteur*. Editions Lorelei, 2024